

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 19 janvier 2016 à 17h30

Mérignac première ville d'Aquitaine à signer un pacte culturel avec l'Etat

Salons de l'Hôtel de ville de Mérignac

Alain Anziani, Maire de Mérignac et Pierre Dartout, préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes signeront un pacte culturel entre la Ville de Mérignac et l'Etat vendredi 19 février. Par cet accord, le ministère de la Culture et de la Communication, s'engage à maintenir son budget sur trois ans (2015-2017) pour les villes qui s'engagent à maintenir leur budget pour la culture sur la même période. En signant ce pacte Mérignac réaffirme son engagement pour l'accès à la culture pour tous et son soutien à la création artistique.

Le dispositif des Pactes culturels a été lancé par la ministre de la Culture et de la Communication en décembre 2014, au moment où les villes élaboraient leur budget et en réponse à la tentation de baisser les moyens alloués à la culture dans un contexte de forte contrainte budgétaire.

Les principes d'un Pacte culturel

- Il s'adresse à toutes les villes et intercommunalités ;
- L'Etat, à travers le ministère de la Culture et de la Communication, s'engage à maintenir son budget sur trois ans (2015-2017) pour les villes et intercommunalités qui s'engagent à maintenir leur budget pour la culture sur la même période (le budget exécuté de l'année 2014 étant pris comme référence) ;
- Le Pacte culturel réaffirme un socle de valeurs communes pour le développement des politiques culturelles dans les territoires et la contribution de la culture au «vivre ensemble » : organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ; préservation et la valorisation du patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ; reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Pour une culture vivante et durable

Dans ce contexte, la Ville de Mérignac a souhaité répondre favorablement à l'appel du Ministère de la culture et de la Communication en engageant la signature d'un pacte culturel pour la période 2015/2017. Par ce Pacte, la Ville affirme ainsi son ambition d'une culture vivante et durable sur son territoire.

Des pactes ont d'ores et déjà été signés à l'échelle de la Grande Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes. Mais la Ville de Mérignac sera la première collectivité à signer un tel pacte à l'échelle de l'Aquitaine.

Le projet de Pacte culturel a été voté en conseil municipal vendredi 2 octobre 2015. Plus spécifiquement, cet engagement conjoint permet, au Ministère de la culture et de la communication et à la Ville de Mérignac, de s'engager sur les actions suivantes cofinancées :

- Développement de la politique culturelle dédiée aux musiques actuelles notamment la SMAC Krakatoa portée par l'association Transrock.
- Appui aux initiatives culturelles en direction des publics jeunes ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Accompagnement de la médiation et de l'éducation à l'image (programme Photographie).
- Développement de projets artistiques en espace public et/ou participatifs

A Mérignac, le budget dédié à la culture est de 7 480 631€.

Quelques chiffres :

- Plus de 1000 élèves accueillis chaque année au conservatoire municipal (musique, danse, théâtre, art dramatique, arts plastiques).
- 15 096 inscrits à la Médiathèque, antennes Médiathèque et bibliobus, 220 000 documents disponibles (chiffre 2014).
- 12 000 visiteurs par an à la Vieille Eglise Saint-Vincent.
- 10 300 visiteurs lors du Mérignac Photographic Festival (du 8/10/2015 au 20/12/2015).
- 3850 spectateurs lors des escales d'été 2014.
- Le Pin Galant : 1410 places, 130 représentations par saison, 2,3 millions de spectateurs depuis son ouverture en 1989.
- Le Krakatoa : 200 à 1200 places (jauge modulable), 45 concerts par an, 22 concerts hors les murs, 25 000 spectateurs par an.
- Mérignac ciné : 4 salles, 218 306 entrées en 2014.

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication

v.bougant@merignac.com

05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69